

Meyran / Solèges

Limite communale

Zonage

|              |     |
|--------------|-----|
| UA / UAnc    | A   |
| UB / UBnc    | Ap  |
| UE           | Apj |
| 0AU          | N   |
| 1AUB / 1AUBo | NI  |
| 0AUE         | Np  |

Prescriptions

- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) - Aléa indifférencié
- Atlas Départemental des Zones Inondables (ADZI)
- Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
- Zone coeur du Parc National des Cévennes
- Monument Historique
- Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
- Risque minier résiduel
- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Linéaire de commerces
- Espace Boisé Classé (sujet)

Secteurs soumis à des règles spécifiques

- Secteur toiture aspect lauze « TL »
- Périmètre avec hauteur maximum spécifique

Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

Patrimoine bâti protégé

- Édifice remarquable
- Construction et aménagement vernaculaire (pont, ruchers-troncs, menhirs, etc.)
- Chânage ornementé
- Ouvrage hydraulique (béal, trincat, etc.)
- Voie et draille

Élément de végétation protégé

- Ensemble boisé
- Bosquet ou alignement d'arbre
- Ripisylves
- Sujet remarquable
- Prairies maigres de fauche ou habitats de milieux ouverts
- Zone humide